Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

E5 Épreuve intégrative - Développement et animation des territoires ruraux

Session 2024 • Code sujet : **2024-BTS157-NOR-ME-AN-RE-MA** • Durée : **180 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Développer une application de valorisation des circuits courts en Pays de l'Agenais (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure/2024/BTSA DATR - E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure - Session 2024 - 1-Sujet.pdf

1. Développer une application de valorisation des circuits courts en Pays de l'Agenais

Le Pays de l'Agenais, territoire rural et agricole, souhaite créer une application pour mettre en relation producteurs et consommateurs et soutenir son Projet Alimentaire Territorial. En tant qu'animateur réseau, le candidat doit analyser la pertinence du projet, identifier les acteurs, préparer les éléments d'un contrat de partenariat et proposer une opération de promotion destinée aux producteurs.

Question 1. Évaluer la pertinence de l'outil pour le territoire du Pays de l'Agenais.

L'application répond aux objectifs du PAT et aux missions du Pays : rendre l'offre locale visible et rapprocher producteurs et consommateurs. Le territoire compte environ 600 exploitations, dont 150 en agriculture biologique, avec des productions variées et des circuits courts déjà recensés.

Atouts	Points de vigilance
95 % de la population possède un téléphone portable et le territoire ne comporte pas de zone blanche.	Le droit d'entrée envisagé de 1 100 € par producteur peut freiner l'adhésion.
Les consommateurs montrent un intérêt croissant pour le local ; l'application donne accès aux producteurs, marchés, activités et itinéraires.	Son efficacité dépend de l'actualisation des informations et de l'adhésion des producteurs ; elle ne résout pas seule les enjeux de distribution.

Le projet est donc pertinent, à condition d'accompagner les producteurs et de suivre l'utilisation réelle de l'outil.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Projet pertinent pour valoriser les circuits courts, sous réserve d'une adhésion suffisante et d'informations régulièrement actualisées.

Question 2. Identifier les acteurs concernés par le projet et préciser leurs rôles.

Le projet mobilise le territoire, ses acteurs agricoles et ses usagers. Le Pays de l'Agenais en est le porteur : il coordonne la conception, anime le réseau et promeut l'application.

Acteurs	Rôle dans le projet
Producteurs et distributeurs	Fournir puis actualiser leurs coordonnées, produits, activités et lieux de vente.
Consommateurs	Rechercher les produits et marchés, consulter les informations et utiliser la géolocalisation.
Intercommunalités, élus, Région et LEADER	Soutenir le projet et contribuer à son financement.
Prestataire numérique	Concevoir, développer, tester et déployer l'application.
Chambre d'agriculture et réseaux locaux	Relayer l'opération, conseiller les producteurs et soutenir les circuits de proximité.

Les artisans de bouche et autres distributeurs peuvent aussi contribuer à la valorisation de l'offre. Les consommateurs sont les bénéficiaires de l'outil, tandis que producteurs et partenaires en assurent la richesse et le rayonnement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le Pays pilote ; producteurs et distributeurs alimentent l'application ; consommateurs l'utilisent ; partenaires publics, agricoles et prestataire contribuent au projet.

Question 3. Présenter les éléments devant figurer dans le contrat que doivent cosigner un producteur qui intègre l'application et le Pays de l'Agenais.

Le contrat identifie les parties et formalise une coopération équilibrée, sans remettre en cause leur autonomie. Il décrit l'objet : référencement du producteur et de ses produits, coordonnées, activités, marchés et modalités d'affichage ou de géolocalisation.

Il précise les engagements : exactitude et actualisation des informations par le producteur ; publication, promotion et conditions de fonctionnement de l'application par le Pays. Il distingue les obligations de moyens et de résultat, et précise les responsabilités, les modalités de rémunération et les éventuelles pénalités. Le droit d'entrée envisagé est de 1 100 € par producteur, à détailler avec ses modalités de paiement.

Ajouter la durée, les conditions de renouvellement et de résiliation, la confidentialité, le traitement des données et les droits sur les contenus, la loi applicable, le règlement des litiges et les possibilités de renégociation ou d'avenant. Prévoir date, signatures, paraphe et un exemplaire pour chaque partie.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le contrat cosigné fixe l'objet, les engagements réciproques, le tarif et son paiement, les responsabilités, la durée, les données, la résiliation et le règlement des litiges.

Question 4. Préparer une opération de promotion à destination des producteurs.

Opération : réunion de présentation et d'adhésion à l'application, destinée aux producteurs locaux, qu'ils soient déjà recensés ou non. L'objectif est de leur montrer les bénéfices concrets pour la visibilité de leurs produits et points de vente.

1. **Préparer :** inviter par courriel, courrier et relais de la Chambre d'agriculture et des collectivités ; présenter le programme et le droit d'entrée envisagé.
2. **Animer :** démontrer la recherche par produit, les fiches producteurs, les marchés, les activités, les actualités et la géolocalisation. Répondre aux questions et proposer une aide pour renseigner les fiches.
3. **Assurer le suivi :** transmettre les supports, accompagner les inscriptions et relancer les participants intéressés.

Évaluer l'action à partir de la participation, des demandes de renseignements, des fiches complétées et des adhésions obtenues.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Organiser une réunion démonstrative relayée par les réseaux agricoles, avec accompagnement à l’inscription et suivi des adhésions.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve intégrative E5 du BTSA Développement et animation des territoires ruraux, session 2024, porte le code 2024-BTS157-NOR-ME-AN-RE-MA et dure 180 minutes. Aucun coefficient n'est imprimé. Le sujet étudie l'application « Mangezvivezfermier » en Pays de l'Agenais et évalue l'analyse territoriale, l'identification des acteurs, la préparation d'un contrat et la conception d'une opération de promotion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'application vise à rendre l'offre locale visible et à faciliter le lien entre producteurs, consommateurs, marchés et activités à la ferme.
- Le Pays fédère les acteurs autour d'un projet commun et coordonne des initiatives sans être une collectivité territoriale supplémentaire.
- Un contrat de partenariat précise l'objet, les missions et obligations des parties, la rémunération, la durée et les modalités de rupture.
- Le projet prévoit un droit d'entrée envisagé de 1 100 euros par producteur et des financements mobilisables de la Région, des intercommunalités et de LEADER.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez l'analyse de pertinence sur les caractéristiques locales, l'offre agricole, les besoins et les tendances de consommation.
- Distinguez les rôles du Pays, des producteurs, des consommateurs, des financeurs et des partenaires professionnels.
- Adaptez les clauses du contrat au projet et distinguez les obligations de moyens des obligations de résultat.
- Structurez la promotion avec une cible, un objectif, un message, des moyens de mise en œuvre et des critères d'évaluation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment évaluer la pertinence de l'application pour le territoire ?

Confrontez les besoins du territoire à son offre agricole, aux habitudes de consommation et aux fonctionnalités de l'application. Appuyez-vous sur les documents pour montrer les bénéfices attendus et les conditions nécessaires à sa réussite.

Q : Quels éléments essentiels prévoir dans le contrat avec un producteur ?

Indiquez l'identité des parties, l'objet du partenariat, les missions et obligations de chacun, les conditions financières, la durée et les modalités de rupture. Précisez aussi les responsabilités et les règles utiles à la collaboration.

Q : Comment répartir le temps et tenir compte du barème ?

L'épreuve dure 180 minutes et totalise 20 points : 6 pour la pertinence, 6 pour les acteurs, 3 pour le contrat et 5 pour la promotion. Répartissez le temps en fonction de ces pondérations et gardez un moment pour relire.

Q : Quels critères le jury retient-il pour noter les quatre missions ?

Le jury évalue l'analyse des déterminants et la pertinence du projet, la caractérisation et l'implication des acteurs, l'identification des éléments du contrat et l'adaptation de son contenu, puis la cohérence et la présentation structurée de l'opération.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure/2024/BTSA DATR - E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure - Session 2024 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.